



Vous apporter un conseil juridique

Conseil spécialisé en droit rural

RÉALISÉ PAR LE PÔLE ÉCONOMIE ET TERRITOIRES

Prestation individuelle, conseil ponctuel aux agriculteurs



Bénéficier d'un appui juridique pour renforcer l'assise de votre exploitation.

Notre conseiller spécialiste vous assiste dans la formalisation de votre maîtrise foncière et lors de litiges éventuels.

VOS OBJECTIFS

Vous souhaitez :

- Vous installer ou installer un agriculteur sur vos terres
- Optimiser votre statut d'exploitant
- Sécuriser l'assise juridique de votre exploitation
- Connaître la réglementation sur votre propriété

NOTRE SERVICE CONSEIL

Nous vous conseillons :

- Consultation individuelle sur les indices et le calcul du fermage
- Orientations fiscales et sociales de votre exploitation
- Conseil lors de litiges relatifs au fermage
- Conseil lors de litiges relatifs au foncier (servitude, rapport voisinage, voirie)



Un conseil juridique expert dans le domaine agricole

Mise à jour le 30 juin 2020

Chambre d'agriculture de Haute-Corse

15 avenue Jean Zuccarelli - CS 60215

20293 Bastia Cedex

Téléphone: 04 95 32 84 40

Fax: 04 95 32 84 49

Mail: cda2b@haute-corse.chambagri.fr

Site: www.corse.chambres-agriculture.fr



Jeunes agriculteurs et aînés, non exploitants et collectivités



La durée de la prestation est variable et définie avec le client au départ. Durée moyenne de la prestation 15 jours



Dans les locaux de la Chambre d'agriculture



Tarif et conditions de vente sur demande



Notre compte rendu de conseil



Marie-Catherine CORAZZINI

Juriste

04 95 32 86 23

mariecatherine.corazzini@haute-corse.chambagri.fr

